

ces services ne peuvent être assurés avec la sécurité, l'efficacité et la rentabilité voulues. Le fait pour l'OMCI de se rendre compte que ses activités dans le domaine des transports maritimes revêtent une importance capitale pour le développement économique l'encourage dans son travail et permet aux organes directeurs et aux Etats membres de saisir la raison d'être du programme de coopération technique, de comprendre pourquoi il faut l'améliorer et l'étendre.

57. Bien que les modifications apportées à la Constitution de l'OMCI et à ses méthodes de travail et le renforcement du programme d'assistance technique constituent les deux événements majeurs survenus à l'OMCI, il convient d'évoquer également d'autres aspects des activités de l'OMCI. Ainsi, elle a convoqué en 1974 deux conférences internationales, dont l'une a adopté une nouvelle convention révisant et mettant à jour les dispositions de la Convention internationale de 1960 pour la sauvegarde de la vie humaine en mer et l'autre, la Convention d'Athènes relative au transport par mer des passagers et de leurs bagages. L'OMCI a convoqué pour 1975 une troisième conférence internationale sur la création d'un système maritime international à satellites dont la deuxième session doit se tenir en 1976.

58. Abordant le point 18 de l'ordre du jour du Conseil touchant les questions relatives à la mer, M. Srivastava fait observer que l'Etude du Secrétaire général sur l'utilisation de la mer (E/5650 et Corr.1) et le rapport du CAC intitulé "Les sciences de la mer et leurs applications : domaines de compétence et programmes de travail des organismes des Nations Unies" (E/5676), qui sont des documents de caractère général, contiennent des renseignements assez précis sur les activités des différentes institutions dans ce domaine et il appelle l'attention sur les travaux relatifs à la préservation du milieu marin et au transfert des techniques dans le domaine maritime. A ce sujet, il indique que, dès sa

création, l'OMCI s'est occupée de la prévention de la pollution des mers et qu'en 1973, l'Assemblée de l'OMCI a créé un comité de la protection du milieu marin dont la principale fonction consiste à administrer et coordonner tous les aspects des travaux de l'OMCI concernant la prévention de la pollution des mers par les navires et la lutte contre ce type de pollution. Non seulement le Comité examine et met au point des techniques, des procédures et des accords en vue de prévenir la pollution marine par les navires et traite des incidents qui surviennent dans ce domaine, mais il sert également de centre d'échanges de vues et de renseignements et contribue par là au transfert des connaissances techniques des pays développés vers les pays en voie de développement. Cet organe a joué et doit continuer à jouer un rôle important dans l'effort déployé par l'ONU et les institutions qui lui sont apparentées pour préserver et améliorer la qualité des mers et des océans.

59. Dans le cadre de ses activités de caractère permanent, l'OMCI coopère étroitement avec les autres organes et institutions de l'Organisation des Nations Unies. Ainsi, elle coopère avec le PNUE et a participé à la Réunion intergouvernementale sur la protection de la Méditerranée, convoquée par le PNUE au début de 1975; le PNUE a donné son accord de principe à une contribution de 60 000 dollars pour aider à organiser un colloque pour la prévention de la pollution des mers par les navires, qui se tiendra en 1976 sous les auspices de l'OMCI et du Gouvernement mexicain.

60. Informant les membres du Conseil qu'il est prêt à répondre à toute question qu'ils voudront lui poser, le Secrétaire général de l'OMCI fait observer que le rapport annuel de l'OMCI leur a déjà été distribué et que ce rapport fera l'objet d'un examen approfondi à la soixante et unième session du Conseil économique et social.

*La séance est levée à 12 h 45.*

## 1955<sup>e</sup> séance

Judi 3 juillet 1975, à 15 h 20

*Président* : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1955

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*suite*) [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. BINAGHI (Organisation de l'aviation civile internationale) dit que les transports aériens, instrument indispensable du développement économique, sont sensibles aux fluctuations de l'économie mondiale. Dans ce secteur, les résultats de l'année 1974 auraient pu être meilleurs. Le trafic régulier a augmenté, mais sa croissance a été bien inférieure à la moyenne des années précédentes, bien que

dans plusieurs régions le taux d'accroissement soit resté satisfaisant. Le trafic non régulier a diminué. Les difficultés des compagnies aériennes sont dues en partie à l'accroissement des frais d'exploitation, qui a été supérieur à celui des recettes d'exploitation malgré la hausse des tarifs. Il faut ajouter à cela d'autres problèmes, plus particulièrement l'inflation dont a été atteinte l'industrie du tourisme.

2. Devant la gravité de la situation, l'Assemblée de l'OACI a décidé à sa dernière session d'examiner certains des grands problèmes à l'échelle mondiale. Le Conseil de l'OACI a été chargé de consulter les Etats contractants et les institutions régionales et mondiales compétentes sur les principaux problèmes économiques du transport aérien non encore

traités par les organes de l'OACI, et de dresser un plan pour l'étude de ces problèmes par une conférence spéciale ou une session de l'Assemblée de l'OACI. En 1974, l'OACI a continué d'encourager la solution des nombreux problèmes techniques, économiques et juridiques qui se posent à l'aviation civile, y compris les problèmes de l'environnement. Le Conseil s'est prononcé pour une réglementation plus sévère du bruit des avions, et le secrétariat a créé, dans le cadre de son programme d'action en matière d'environnement, un groupe d'étude sur les émissions des moteurs. On a terminé les travaux préalables à l'exploitation commerciale des avions supersoniques Concorde et Tupolev 144 qui doivent entrer en service en 1976.

3. L'OACI continue à s'occuper des questions de sécurité. Le nombre des accidents d'avions dans les services réguliers a diminué de 1973 à 1974. L'organisation s'est occupée aussi des mesures techniques propres à prévenir les actes de piraterie aérienne. En 1974, elle a adopté à cet effet une nouvelle annexe à la Convention relative à l'aviation civile internationale, et elle a mis à jour son manuel sur la sécurité. Les trois conventions de l'OACI visant le traitement des délits d'intervention illicite ont été ratifiées récemment par de nombreux pays. Grâce à l'intervention des Etats et à la vigilance des compagnies aériennes, le nombre des détournements d'avions et des opérations de sabotage a diminué sensiblement.

4. Se référant à la progression constante de l'assistance technique fournie par l'OACI avec l'aide financière du PNUD et des fonds en dépôt, M. Binaghi mentionne en particulier un récent projet, mené en coopération avec d'autres organisations internationales, qui vise à déterminer la contribution du transport aérien au développement économique des pays africains. Ce projet serait le premier d'une série consacrée à plusieurs régions. Dans le cadre de ses diverses activités d'assistance technique, l'OACI a travaillé en étroite collaboration, non seulement avec les institutions spécialisées, mais aussi avec des organismes régionaux de l'aviation civile.

5. Pour terminer, M. Binaghi souligne que l'OACI est tout à fait consciente de la contribution que l'aviation civile peut apporter à l'amélioration des relations humaines et économiques dans le monde et de l'importance de la coopération avec les autres institutions spécialisées et avec l'ONU. Elle attend avec confiance les résultats de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU qui doivent donner une nouvelle impulsion aux activités du système des Nations Unies tout entier.

6. M. WITTEVEEN (Directeur général du Fonds monétaire international) dit qu'en 1974 la situation économique des pays industriels a été caractérisée par une faiblesse marquée de l'activité réelle et par une forte montée des prix. En 1974 et pendant le premier semestre de 1975 la récession a été plus forte que ce qu'on prévoyait, et l'inflation s'est accélérée. D'après les prévisions du FMI une reprise de la production globale des pays industriels devrait s'amorcer pendant le second semestre de 1975 et se poursuivre pendant le premier semestre de 1976, tandis que l'inflation des prix devrait ralentir. Toutefois, en raison de l'ampleur de la récession et des incertitudes de la conjoncture économique, on s'attend que le redressement de

l'économie soit relativement lent, tout au moins au début. Il est particulièrement risqué, à l'heure actuelle, de faire des prévisions et de formuler des politiques en matière économique. Les autorités nationales ont une tâche difficile car il leur faut trouver un juste milieu : des politiques trop favorables à l'expansion de la demande risqueraient d'être à l'origine de nouvelles instabilités, et des politiques trop prudentes prolongeraient la sous-utilisation des ressources.

7. La récession économique qui est apparue en 1973 dans les pays industriels a très nettement freiné les échanges et l'activité dans le reste du monde. Il semble raisonnable de demander aux pays qui occupent une place importante dans l'économie mondiale — Etats-Unis d'Amérique, République fédérale d'Allemagne, Japon, notamment — de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour que leur politique contribue à raffermir la croissance économique mais il ne serait pas raisonnable de s'attendre à ce qu'ils prennent, en plus de celles qu'ils ont déjà prises, des mesures d'expansion qui risqueraient de susciter de nouvelles pressions inflationnistes.

8. Dans le domaine des paiements internationaux, la position des pays industriels continue d'être caractérisée par des déséquilibres marqués; toutefois, la charge que représentent les déficits de compte courant a eu tendance à passer des pays industriels à d'autres pays, notamment aux pays en voie de développement non producteurs de pétrole. Dans l'ensemble, la situation et les perspectives de ce groupe de pays se sont considérablement détériorées : le déficit global de leur compte courant s'est aggravé, le volume de leurs exportations n'a que très légèrement augmenté en 1974 et diminuera sans doute en 1975, de même que le volume de leurs importations. Le financement extérieur semble devoir rester pendant quelque temps encore un problème critique pour un grand nombre de ces pays. Des problèmes particulièrement graves se posent au groupe des pays en voie de développement considérés comme les plus gravement touchés. De nombreux pays en voie de développement devront peut être envisager une diminution considérable de leurs réserves nettes pour financer le déficit de leur compte courant en 1975. Les pays qui empruntent à la limite de leurs possibilités ont un besoin pressant de capitaux prêtés à des conditions très favorables ou d'aide fournie sous forme de dons. Les pays emprunteurs devront adopter des politiques qui améliorent leur solvabilité; de leur côté, les pays exportateurs de capitaux devront faire des efforts pour encourager les apports nécessaires d'aide financière.

9. Le FMI s'est efforcé de plusieurs manières de trouver une solution à ces problèmes. Le mécanisme pétrolier qu'il a créé en 1974 pour aider les pays membres à faire face aux problèmes de balance des paiements dus à l'augmentation du prix du pétrole a fourni à 40 membres du Fonds, en 1974, une aide s'élevant à près de 2,6 milliards de DTS. Les Administrateurs du Fonds ont décidé que les mêmes facilités seraient accordées aux membres pour pallier leur déficit pétrolier en 1975 et le mécanisme, financé par des prêts des pays exportateurs de pétrole et des pays industriels, disposera en 1975 de près de 4 milliards de DTS. D'autre part, un compte spécial va être établi pour aider les pays en voie de développement les plus gravement touchés à payer les intérêts de l'utilisation du mécanisme pétrolier.

Les crédits ouverts par le FMI au titre du mécanisme pétrolier se situent en dehors des limites normales des quotes-parts qui sont généralement applicables lorsque les membres utilisent les ressources du Fonds. Ultérieurement, la distinction faite entre les déficits pétroliers et les déficits dus à d'autres raisons ne sera plus justifiée et on envisage donc de modifier cette conception après 1975. A cet égard, on attache une importance particulière à la révision des quotes-parts.

10. Le Comité du développement, créé par la Banque mondiale et par le FMI pour s'occuper des divers aspects du transfert des ressources réelles aux pays en voie de développement, a invité les Administrateurs du Fonds à accorder une priorité élevée à l'étude de la création et du financement d'un fonds d'affectation spéciale. Les Administrateurs vont aussi envisager les modifications qu'il conviendrait d'apporter aux facilités du Fonds relatives au financement compensatoire des fluctuations des recettes d'exportation et à l'aide fournie aux membres au titre de leur contribution aux stocks régulateurs internationaux.

11. Depuis quelques années, la réforme du système monétaire international est à l'ordre du jour de presque toutes les réunions des ministres et des experts des finances. En effet, il apparaît nécessaire de remplacer le système mis au point en 1944 à Bretton Woods, qui a joué un rôle très positif mais qui n'est plus bien adapté à la conjoncture. Au cours des quatre dernières années, le FMI a organisé de nombreuses réunions pour mettre au point un nouveau système, mais il n'a pas encore été possible d'arriver à un accord. Il faut beaucoup de temps pour élaborer un système applicable à un monde qui continue à évoluer rapidement, ce qui accroît l'incertitude. La situation est bien différente de ce qu'elle était il y a trente ans et la complexité accrue de l'économie internationale contemporaine rend d'autant plus difficiles les efforts de réforme monétaire. La réforme n'a pas progressé aussi rapidement qu'on l'espérait mais elle n'a pas été abandonnée; elle devrait être un processus évolutif, les objectifs convenus étant définis et mis en œuvre progressivement.

12. Pendant que les débats se poursuivaient sous la pression des événements économiques, d'importants changements sont intervenus dans les relations internationales, dont le plus important concerne le système des taux de change. Le système des parités a de toute évidence cessé de fonctionner et, à l'heure actuelle, les pays membres du FMI appliquent des régimes de change très différents. Les pays industriels laissent flotter leur monnaie individuellement ou en groupe. La plupart des pays non industriels, face à l'incertitude ainsi créée, ont décidé de bloquer leur taux de change. La majorité des pays en voie de développement ont continué à aligner leur monnaie sur la monnaie dans laquelle ils interviennent traditionnellement sur le marché des changes, système qui présente plusieurs avantages mais aussi certains inconvénients. Récemment, quelques pays ont décidé de rattacher leur monnaie aux DTS, ce qui devrait permettre de diminuer les fluctuations de prix qui sont inévitables tant que les taux de change des principales monnaies évoluent et qui sont ressenties beaucoup plus vivement si la monnaie d'un pays est rattachée à une seule devise. Le système des parités constituait une garantie

internationale dont la disparition risque d'inciter les pays à mener leur politique extérieure aux dépens des autres pays.

13. Afin de protéger la communauté internationale contre ce danger, les Administrateurs du FMI ont adopté en juin 1974 des orientations pour la gestion des taux de change flottants, d'où il ressort qu'il est généralement admis que le comportement des gouvernements dans ce domaine doit continuer à faire l'objet de consultations avec le FMI et d'une surveillance par celui-ci. Les politiques des taux de change peuvent être efficacement surveillées en fonction de ces orientations. Des variations sensibles des taux de change continuent de se produire et la tendance à moyen terme des taux de change n'a peut-être pas toujours été satisfaisante. L'application des orientations représente une tâche importante. Les difficultés et les incertitudes dues aux mesures que de nombreux pays ont prises pour financer leur déficit, et dont il est impossible de prévoir avec exactitude les conséquences à moyen terme, compliquent la tâche des autorités monétaires et du FMI lorsqu'il s'agit de juger quand et de quelle manière il convient d'agir pour influencer les taux de change.

14. D'autre part, le FMI a décidé d'adopter une nouvelle méthode d'évaluation des DTS, la valeur de cette unité étant liée à un "panier" de 16 monnaies. On dispose ainsi d'un avoir relativement stable dans un monde où les autres avoirs de réserve, qu'il s'agisse de monnaies ou d'or, risquent d'être sujets à des fluctuations de prix considérables. Le rôle des DTS en tant qu'unité de compte ne fait d'ailleurs que s'accroître en dehors du FMI, mais la place qu'ils occupent en tant qu'avoir de réserve est restée modeste. A cet égard, les réformes les plus importantes restent à faire; actuellement, on s'occupe surtout des amendements qu'il convient d'apporter aux Statuts du Fonds pour améliorer son fonctionnement. Le Comité intérimaire sur le système monétaire international a défini plus précisément, à sa réunion de janvier 1975, les sujets de ces amendements, en insistant particulièrement sur l'or et les taux de change. Des projets d'amendement ont été établis. A sa dernière réunion, le Comité intérimaire n'a pu parvenir à un accord concret sur toutes les questions dont il était saisi mais les divergences de vues ont été sensiblement réduites. En ce qui concerne l'or, l'accord s'est fait sur trois principes fondamentaux, à savoir que le rôle de l'or devrait être diminué au profit du rôle des DTS, que le prix officiel de l'or devrait être supprimé et que les paiements entre le FMI et les membres ne devraient plus obligatoirement être faits en or. Un accord de principe est également intervenu au sujet de la vente d'une partie de l'or du FMI sur le marché ou aux membres du Fonds et de l'utilisation des bénéfices de cette opération au profit des pays en voie de développement. Ces bénéfices pourraient être utilisés pour le financement du fonds d'affectation spéciale dont il a déjà été question. Toutefois, il a été convenu que le FMI devrait conserver la plus grande partie de son or, sous réserve de toute décision ultérieure qu'il pourrait prendre à ce sujet à une très forte majorité.

15. Le Comité intérimaire a également examiné les problèmes des taux de change. Un accord a pu se faire sur certains principes fondamentaux mais des divergences subsistent à propos de la question de savoir si les pays

devraient s'engager à revenir à un système de parités et dans quelle mesure ils pourraient laisser flotter leur monnaie après un mouvement sensible de retour aux parités. Les discussions se poursuivent, et le Directeur général espère que les divergences existantes seront aplanies et les problèmes techniques concernant la modification des statuts résolus au cours des mois à venir. Mais la question de la réforme monétaire n'en sera pas réglée pour autant. Le FMI continuera à s'occuper de questions importantes telles que la diminution effective du rôle de l'or et des monnaies de réserve et l'élargissement du rôle des DTS en tant qu'avoir

de réserve principal dans le contexte d'un contrôle plus efficace de l'expansion des liquidités internationales.

16. Tandis que l'économie mondiale devient de plus en plus intégrée, le système économique et social, les politiques et les intérêts des pays restent extrêmement différents; il est donc indispensable que la coopération internationale devienne plus étroite et plus efficace. La réforme monétaire est une tâche difficile mais qui justifie le maximum d'efforts et de persévérance.

*La séance est levée à 16 h 10.*

## 1956<sup>e</sup> séance

Vendredi 4 juillet 1975, à 10 h 35

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1956

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (suite)** [E/5654, E/5665, E/5681 et Add.1 à 4, E/5682, E/5692, E/5699, E/5713]

1. M. NESTERENKO (Union des Républiques socialistes soviétiques) fait observer que la poursuite de progrès sociaux et économiques par toutes les nations impose aux Nations Unies et au Conseil un certain nombre de tâches nouvelles et importantes. Des problèmes d'ampleur mondiale tels que ceux de l'utilisation rationnelle des ressources énergétiques et de l'élimination de la menace de la famine, auxquels l'état de l'économie mondiale a donné un caractère de plus grande urgence, ne peuvent être résolus que par les efforts concertés de tous les pays, un vaste effort de coopération internationale et une exploitation judicieuse des possibilités offertes par la division internationale du travail dans l'intérêt des peuples. Des conditions favorables à une telle coopération sont aujourd'hui créées. Les tensions politiques s'atténuent et le principe de la coexistence pacifique est plus largement accepté dans les relations internationales. La situation politique en Asie s'améliore avec l'élimination d'une menace dangereuse à la paix en Indochine, tandis que la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, qui en est maintenant au stade final, fournira la base politique sur laquelle pourront se développer des relations plus étroites et mutuellement avantageuses entre les pays européens. Cette évolution politique favorise la coopération économique entre les pays indépendamment de leur structure sociale, renforçant par là la paix mondiale. Les progrès accomplis dans cette voie sont une source de grande satisfaction pour le Gouvernement de l'Union soviétique qui, avec le concours actif d'autres pays socialistes, a déployé de très grands efforts pour atteindre ces objectifs. Le Gouvernement soviétique relève également avec plaisir l'attitude de plus en plus réaliste d'un certain nombre d'autres Etats, qui a permis un rapprochement assez important dans les relations internationales.

2. Cependant, un grand nombre de problèmes politiques de caractère explosif restent encore sans solution. On s'emploie avec détermination dans certains milieux à discréditer les démarches faites en faveur de la paix et à revenir à une politique fondée sur le recours à la contrainte et au chantage. L'application d'une telle politique par le fascisme hitlérien a mené le monde au bord de la catastrophe. A l'occasion de la commémoration du trentième anniversaire de la défaite du fascisme, l'Union soviétique s'est adressée aux nations, aux peuples et aux gouvernements pour leur demander de travailler à établir une paix durable et à instaurer un climat de confiance dans l'avenir pacifique de l'humanité. Le peuple soviétique est persuadé que tous les Etats sont intéressés à écarter la menace d'une guerre mondiale nucléaire. Il est du devoir de tous les gouvernements et de l'Organisation des Nations Unies et de ses divers organes de continuer à promouvoir la détente dans les relations internationales.

3. Le problème du désarmement revêt à cet égard une importance cruciale. En dépit de la conclusion d'accords limitant certains armements, la course au renforcement du potentiel militaire se poursuit. L'Union soviétique est un ardent partisan de la diminution des budgets militaires, de la réduction des armements et du désarmement. Elle poursuivra ses efforts dans cette voie, persuadée que le moment est venu de prendre des mesures efficaces pour arrêter la course aux armements, réduire les armements, obtenir l'adhésion de tous les Etats aux accords existant en matière de désarmement et tenir une conférence mondiale sur le désarmement. Elle a déjà proposé un accord interdisant de nouveaux types d'armes de destruction massive, dont il faut empêcher la fabrication par des mesures efficaces. Il est urgent de trouver le moyen de libérer les nations du monde du fardeau que constitue la course aux armements et d'utiliser à des fins pacifiques les vastes ressources qu'elle engloutit en pure perte. L'Organisation des Nations Unies, dont les objectifs principaux sont la promotion de la paix et de la sécurité mondiales, ainsi que du progrès social et économique, a à cet égard une